

# **GLOSSAIRE**



## GLOSSAIRE

**ADSL/ DSL** : Service d'accès à l'Internet utilisant les lignes téléphoniques classiques, en utilisant une bande de fréquence plus élevée que celle utilisée pour la téléphonie.

**Bassin d'Education Concertée** : Le bassin d'éducation concertée (BEC) est un espace cohérent encadrant le parcours des élèves de la maternelle à l'enseignement supérieur

**Bassin d'habitat** : Un bassin d'habitat est formé de l'ensemble des parties du territoire où habite la grande majorité des ménages dont l'un des membres travaille dans un pôle d'emploi.

**Bassin de Vie** : Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi.

**Communauté de Commune (CC)** : La communauté de communes est un [établissement public de coopération intercommunale \(EPCI\)](#) regroupant plusieurs [communes](#) d'un seul tenant et sans [enclave](#) (des exceptions existent). Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'[aménagement de l'espace](#).

**Desserrement** : Le desserrement des ménages résulte de la décohabitation définie comme le moment où une personne quitte un ménage pour en former un autre. Les formes de décohabitations sont multiples mais les deux principales sont la décohabitation juvénile (un jeune quitte le domicile de ses parents pour habiter de façon indépendante) et la décohabitation par éclatement familial consécutif à la séparation du couple.

**EPCI** : Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de [communes](#) ayant pour objet l'élaboration de "projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité". Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les [communautés urbaines](#), [communautés d'agglomération](#), [communautés de communes](#), syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

**Établissement** : L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

**Famille** : Une famille est la partie d'un [ménage](#) comprenant au moins deux personnes et constituée :  
- soit d'un couple marié ou non, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;  
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ([famille monoparentale](#)).  
Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.  
Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

**Foyer fiscal** : Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul [ménage](#) : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.

**Indicateur de concentration d'emploi** : Indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

**Indice de jeunesse** : Nombre de jeunes de moins de 20 ans par rapport au nombre de personnes de 60 ans et plus.

**Logement secteur social** : Les logements appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les [sociétés](#) immobilières d'économie mixte – SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer. Les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM

**Logement vacant** : Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :  
- proposé à la vente, à la location ;  
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;  
- en attente de règlement de succession ;  
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;

- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

**Ménage** : De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même [logement](#) sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Selon les enquêtes d'autres conditions sont utilisées pour définir ce qu'est un ménage.

**Migration résidentielle** : Les migrations résidentielles sont les changements de lieu de résidence. La résidence antérieure est celle déclarée 5 ans auparavant.

**Périurbanisation** : Phénomène d'urbanisation en périphérie extérieure d'une agglomération.

**Programme d'Intérêt Général (PIG)** : Au sens du code de la construction et de l'habitation (CCH), est un programme d'action visant à améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements, approuvé par le préfet du département ou le délégataire.

**Plan Local d'Urbanisme** : Les PLU sont des documents d'urbanisme communaux. Ils succèdent aux plans d'occupation des sols (POS). Ils présentent le projet de la commune en matière d'aménagement, de traitement de l'espace public, de paysage et d'environnement. Ils fixent les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.

**Pôle urbain** : Le pôle urbain est une [unité urbaine](#) offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la [couronne périurbaine](#) d'un autre pôle urbain.

**Profession et catégorie socioprofessionnelle** : La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite PCS a remplacé, en 1982, la [CSP](#). Elle classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels (8 postes) ;
- les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) ;
- les professions (486 postes).

**Résidence principale** : Une résidence principale est un [logement](#) occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un [ménage](#).

**Résidence secondaire** : Une résidence secondaire est un [logement](#) utilisé pour les week-end, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

La distinction entre [logements occasionnels](#) et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

**Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)**: Déclinaison à l'échelle du [bassin versant](#) de son cours d'eau principal, les grandes orientations définies par le [SDAGE](#)

**Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** : Désigne la déclinaison française du document de planification "plan de gestion" de la directive cadre européenne (DCE) du 23 octobre 2000.

**Secteur primaire** : Le secteur primaire regroupe l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : [agriculture](#), pêche, forêts, mines, gisements.

**Secteur secondaire** : Le secteur secondaire regroupe l'ensemble des activités consistant en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières (industries manufacturières, [construction](#)).

**Secteur tertiaire** : Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui va du [commerce](#) à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les [services aux entreprises](#) et [services aux particuliers](#), l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

**Solde migratoire** : Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la [nationalité](#).

**Solde naturel** : Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de [naissances](#) et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots "excédent" ou "accroissement" sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

**Surface agricole utilisée** : La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

**Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire** : Un Syndicat intercommunal (à vocation unique ou multiple) a reçu des communes, qui le compose, la compétence de l'entretien et du fonctionnement d'une ou plusieurs écoles composant le réseau scolaire du premier degré sur son territoire.

**Taux de chômage (selon INSEE)** : Le taux de chômage est le pourcentage de [chômeurs](#) dans la [population active](#) ([actifs occupés](#) + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par [âge](#) en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par [PCS](#), par [région](#), par [nationalité](#), par niveau de diplôme, ...  
Le [taux de chômage](#) au sens du [recensement de la population](#) est la proportion du nombre de chômeurs dans la population active.

**Taux d'emploi** : Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en [âge](#) de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

**Unité urbaine** : La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs [communes](#) présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa [population](#) dans cette zone bâtie. Les unités urbaines sont redéfinies à l'occasion de chaque [recensement de la population](#). Elles peuvent s'étendre sur plusieurs [départements](#). Si la zone bâtie se situe sur une seule commune, on parlera de [ville isolée](#). Dans le cas contraire, on a une agglomération multicommunale.

**Wimax** : Également connu sous la désignation d'IEEE 802.16, le Wimax est un standard de transmission sans fil à haut débit. Fonctionnant à 70 Mbit/s, il est prévu pour connecter les points d'accès Wi-Fi à un réseau de fibres optiques, ou pour relayer une connexion partagée à haut-débit vers de multiples utilisateurs. Avec une portée théorique de 50 km, il devrait permettre, à terme, le développement de réseaux métropolitains (MAN) reposant sur un unique point d'accès, au contraire d'une architecture basée sur de nombreux points d'accès Wi-Fi.

**Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** : Programme initié par le ministère en charge de l'environnement et lancé en 1982 par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Il correspond au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables dans les vingt-deux régions métropolitaines ainsi que les DOM.

**Zone d'emploi** : Espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

**Zone de chalandise** : La zone de chalandise d'un établissement commercial est la zone géographique d'influence d'un magasin, d'où provient la majorité de la clientèle.

**Zone de développement éolien** : Les Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) ont été prévues par la loi du 13 juillet 2005 pour n'ouvrir qu'aux seules éoliennes qui y seraient implantées le bénéfice du régime de l'obligation d'achat de l'électricité produite aux tarifs fixés par l'État.